veur alla décroissant encore de siècle en siècle, et il était bien temps pour l'Eglise que les libéralités de Constantin lui constituassent des ressources plus solides que les secours des fidèles. De la pauvreté, elle passa presque subitement à l'abondance où elle a constamment vécu depuis.

On ne pensait plus au *denier de Saint-Pierre* lorsque, en 1860, la pensée vint à nos seigneurs de l'Eglise d'y avoir recours. La majeure partie des provinces de l'Etat pontifical en ayant été détachée pour être réunie au royaume d'Italie, le pape se trouva, avec des ressources amoindries, en face de dépenses qui déjà auparavant dépassaient ses recettes, puisqu'il avait contracté des dettes considérables. Pour y suppléer, l'Eglise fit un appel général à la charité des fidèles et, dans des mandements d'une véhémence extrême, le *denier de Saint-Pierre* fut jeté comme une menace au gouvernement français, que nos pasteurs accusaient de complicité dans ce qu'ils appelaient la spoliation de l'Eglise. Dans son zèle un peu outré, un journal catholique avait calculé que la somme des dons annuels à espérer de deux cents millions de fidèles s'élèverait pour le moins, en ne les évaluant qu'à 1 franc par tête baptisée, à 200 millions de francs, ce qui, avec les autres ressources dont l'Eglise n'est pas tout à fait dépourvue, surtout en Autriche, en Espagne et en Italie, permettrait d'entretenir une forte armée et de faire bonne guerre aux infidèles. A l'aide d'un pareil budget, on aurait même pu dédaigner cette misérable contribution d'une cinquantaine de millions que la France s'impose chaque année pour l'entretien du culte et de ses ministres. La grâce allait faire des merveilles, et l'on serait revenu aux beaux temps de la primitive Eglise, où le prix des fonds de terre affluait dans les mains des apôtres. Touchantes illusions!

Les mandements se succédèrent comme un mot d'ordre répété et exécuté sur toute la ligne. Dans les encycliques, dans les prônes, dans les instructions comme dans les tournées pastorales, on ne négligea aucune occasion de réchauffer le zèle des fidèles. Des troncs spéciaux furent apposés dans toutes les églises. Il n'y eut cérémonie religieuse où l'on ne quêtât pour le *denier de Saint-Pierre*. Le gouvernement ne s'émut pas de cette levée d'impôts, que suivit de près une levée de boucliers terminée sans gloire à la déroute de Castelfidardo. Les incrédules se permirent de sourire des généreuses illusions de la foi et de la déconfiture de son armée. Aujourd'hui l'expérience est faite : la grâce n'a pas opéré avec autant d'abondance qu'on l'avait espéré. Le temps a fait justice des chiffres hyperboliques et, dans un compte du rendement du *denier de Saint-Pierre* que nous lisions récemment, nous avons vu qu'il avait produit en six années, dans le monde entier, une somme de 54 millions, dont la France seule avait fourni la majeure partie. En n'évaluant qu'à 150 millions (et c'est à peu près le chiffre exact, malgré la prétention de ses apôtres) le nombre des catholiques, on trouve que la souscription a produit en moyenne, dans le cours de six années, un peu plus de 30 centimes par tête, soit 5 centimes par an. Tel est aujourd'hui le tarif de la foi.

Nous avions souvent entendu les prélats et les docteurs de l'Eglise catholique française se plaindre de la parcimonie du gouvernement et prétendre que leurs ouailles, livrées à elles-mêmes, se montreraient plus généreuses. Le *denier de Saint-Pierre* les a sans doute éclairées, et ils doivent savoir à quoi s'en tenir. Au fond le buisson ardent s'éteint de lui-même; nos modernes saint Paul ont affaire à de modernes Corinthiens, qui connaissent le prix de l'argent et ne voient pas la nécessité pour leur salut d'entretenir à Rome quelques milliers de prêtres inutiles et de zouaves pontificaux méditant un nouveau massacre de Pérouse en attendant un nouveau Castelfidardo. Les prélats se sont ravisés. Le *denier de Saint-Pierre* fonctionne toujours; mais la convention du 15 septembre 1864, passée entre la France et l'Italie et qui met à la charge de la Péninsule une forte partie de la dette pontificale, en garantit mieux le payement que n'avaient pu le faire les mandements fougueux de nos seigneurs les évêques. Les créanciers de l'Eglise ont plus de foi dans le guichet du trésor public que dans les troncs d'églises, et en définitive le véritable *denier de Saint-Pierre*, ce sont les subsides profanes votés par des législateurs athées au profit de gens qui n'ont, pour les en remercier, que l'injure à la bouche.

— Mœurs et cout. *Denier à Dieu.* Ce fut d'abord une pièce de monnaie destinée à devenir, entre deux parties contractantes, la preuve d'un engagement formel, et qui devait toujours être employée à quelque usage pieux. Le *denier à Dieu*, don ordinairement volontaire, était quelquefois exigé : ainsi, dans une vente à l'encan, le dernier enchérisseur devait toujours consigner son *denier à Dieu*. Une ordonnance spéciale du mois d'août 1355 avait même converti, à l'égard des orfèvres, le *denier à Dieu* en une véritable contribution; ces artisans étaient obligés de verser dans une caisse appelée la boîte de Saint-Eloi un *denier* sur toutes les marchandises par eux vendues, afin de payer, le jour de Pâques, un dîner aux prisonniers de Paris et aux pauvres de l'Hôtel-Dieu. Les statuts de plusieurs confréries portaient une injonction semblable. Le *denier* des marchands billonneurs était employé à la réparation des ponts et chaussées et à certaines aumônes. D'après un règlement de 1362, les drapiers devaient donner aux pauvres le *denier à Dieu* de leurs marchandises et le réclamer de l'acheteur quand celui-ci oubliait de le payer.

— Administr. milit. Les règles qui régissent le *denier de solde* sont tracées par l'ordonnance en date du 2 novembre 1833. On distingue trois sortes de *deniers* de solde : le *denier* de petit équipement, le *denier* de poche, le *denier* d'ordinaire.

Le *denier* de petit équipement est déposé à la caisse militaire, au lieu d'être remis aux hommes de troupe. L'accumulation journalière de ces *deniers* forme les fonds d'une masse qui répond de la fourniture des effets de petit équipement qui seraient délivrés aux hommes pendant le cours d'un trimestre. Ce *denier* a souvent varié. En 1775, la retenue pour linge et chaussure était de 8 *deniers;* en 1790, on la portait à 10 *deniers*, et à un sou en l'an VI. En 1809, on la fixait à 7 centimes 1/2. Elle fut élevée ensuite jusqu'à 10 centimes dans l'infanterie française. Le payement des *deniers* de petit équipement est acquitté par le trésor et dû aux hommes, à moins d'opposition régulière, même quand ils sont absents.

Le *denier* de poche ou sou de poche est délivré au soldat. Aussi longtemps que les rois de France ont fourni en nature le sel et le tabac aux hommes de troupe, ceux-ci n'avaient pas de *denier* de poche, parce qu'on admettait que le soldat ne pouvait avoir qu'un seul besoin en dehors des vivres et du vêtement, le besoin de fumer ou de priser; encore n'avait-on primitivement fait aux troupes de distribution de tabac que pour en propager, en populariser le goût, en faire l'objet d'un besoin général, parce que le fisc avait intérêt au débit de cette plante. A la fin du siècle dernier, on imagina de donner un sou chaque jour au soldat français. On a remarqué que depuis cette mesure le nombre des déserteurs a diminué considérablement. De nos jours, le *denier* de poche varie de 5 à 12 centimes, selon les corps et même les compagnies. Le sou de poche forme une portion fixe de la solde. On le paye sans retenue, sauf quelques cas très-rares. On ne peut retenir le *denier* de poche que lorsque le soldat a été puni de la prison ou du cachot.

Le *denier* d'ordinaire ou *grenouille* pourvoit au payement du barbier de la compagnie, du pain blanc, de la viande, du sel, des légumes, des balais, de l'éclairage, etc. Le *denier* d'ordinaire était de 4 sous en vertu de la loi de l'an V; en 1809, il était de 17 centimes 1/2, non compris le pain de soupe. Il se compose de nos jours de 38 centimes, en garnison. Avant l'institution des commissions d'ordinaire, ce *denier* était confié à un caporal. Lorsque celui-ci dépensait les *deniers* d'ordinaire pour ses besoins personnels, on disait vulgairement qu'il *avait mangé la grenouille*. Depuis l'allocation des *deniers* de poche, les *deniers* d'ordinaire ne peuvent être l'objet d'aucun décompte. Ils s'accroissent de la confiscation des *deniers* de poche des détenus.

Denier de César (LE). Iconogr. On lit dans l'Evangile de saint Marc (ch. XII) : « Après ils lui envoyèrent quelques pharisiens et quelques hérodiens pour le surprendre en ce qu'il disait. Ceux-ci étant venus lui dirent : « Maître, nous savons que vous dites tou- » jours vrai, sans égard pour qui que ce soit; » car vous ne faites point acception des per- » sonnes, et vous enseignez la voie de Dieu, » dans l'esprit de vérité. Est-il permis de » payer le tribut à César, ou de ne pas le » payer? » Mais lui, connaissant leur artifice, leur dit : « Pourquoi cherchez-vous à me sur- » prendre? Faites-moi voir un denier d'ar- » gent. » Ils lui en firent voir un, et il leur dit : « De qui est cette figure et le nom écrit » autour? — De César, » répliquèrent-ils. Jésus leur répondit : « Rendez donc à César ce » qui appartient à César, et à Dieu ce qui » appartient à Dieu. » Et ils le regardaient avec admiration. » Cette scène, qu'on intitule encore le *Tribut à César*, le *Christ à la monnaie*, *Jésus et les Pharisiens*, a été souvent retracée par les artistes, notamment par le Titien (musée de Dresde), le Caravage (musée de Florence), B. Schidone (musée de Naples), Valentin (musée du Louvre), Strozzi (musée de Florence), Ant. Arias (musée de Madrid), John Singleton Copley (gravé par Valentin Green, 1783), le Calabrese (musée de Naples), Dom. Campagnola (gravé par Luca Bertelli), Rembrandt (estampe), J.-A. Bellanger (estampe), Adam Glaser (estampe), P. Hoerberg (estampe, 1788), Rubens (copie au Louvre), etc. Rubens a représenté plusieurs fois le *Denier de César :* un tableau de lui sur ce sujet ornait autrefois le château de Loo, résidence de Guillaume III, prince d'Orange; il fut vendu à Amsterdam, en 1713, pour le prix de 1,150 florins. On croit que c'est cette même peinture qui fut payée 490 guinées par lord Courtenay en 1820 et 441 guinées à la vente de John Webb en 1821. Une autre composition a figuré à la vente du roi des Pays-Bas, en 1850, comme étant de Rubens; mais des connaisseurs estiment que, malgré la beauté de l'exécution, ce n'est qu'une copie, de même que le tableau du Louvre. Dans ce dernier ouvrage, qui comprend neuf figures à mi-corps, de grandeur naturelle, le Christ tient une pièce d'argent de la main droite et fait de la main gauche, qu'il élève, un geste par lequel il semble montrer le ciel. Cette composition a été gravée par Landry, par Visscher, par Vosterman. Il existe aussi des gravures du même sujet, d'après Rubens, par Dankers, par P. Fontana, etc.

Denier de César (LE) ou le **Christ à la monnaie**, chef-d'œuvre du Titien (musée de Dresde). Le Christ, vêtu d'une robe rouge, la tête un peu penchée, regarde le pharisien qui, d'une main qu'il élève, tient une pièce de monnaie. L'extérieur grossier du questionneur, vieillard au nez busqué, aux petits yeux clignotants, au crâne presque chauve, au teint basané, contraste avec la figure distinguée du Christ, homme jeune, au nez droit et fin, au teint blanc, à la barbe brune, à la chevelure abondante d'où semblent jaillir des traits de feu. « Ce qui impressionne à l'aspect de cette tête du Christ, dit M. Lavire (*Musées d'Allemagne*), ce n'est pas seulement l'intelligence du front et la bonté de la bouche; c'est surtout l'expression mélancolique du regard. » M. Viardot a fait, de son côté, le plus grand éloge de cette peinture : « Il ne s'y trouve, a-t-il dit, que deux personnages, le Christ et son interlocuteur, qui ne sont vus qu'à mi-corps. Et pourtant le sujet est d'une clarté parfaite; il s'expliquerait par la seule physionomie du Christ, aussi fine, aussi intelligente que pleine de noblesse et de bonté. La couleur magnifique et le fini prodigieux du tableau achèvent d'en faire un véritable chef-d'œuvre. » Cette composition a été gravée par C. Gralle le vieux, par Martin Rota, par Ferdin. Gregori, par Knolle (1844), etc., et lithographiée par Hanfstaengl.

Denier de César (LE) ou le **Christ à la monnaie**, tableau de Strozzi. V. CHRIST.

Denier de César (LE) ou le **Christ à la monnaie**, tableau de Valentin (musée du Louvre, nº 585). Cette composition comprend trois figures à mi-corps, de grandeur naturelle. Le Christ, la tête nue, les cheveux longs et tombant sur les épaules, porte la main à sa poitrine et tend la droite vers le denier que lui présente un vieux pharisien, coiffé d'un bonnet, vêtu d'un ample manteau et ayant des besicles sur le nez. Un autre pharisien, placé au milieu, semble interroger Jésus qu'il regarde et à qui il montre du doigt la pièce de monnaie. « La figure du Christ est belle, dit M. Ch. Blanc, mais on pourrait désirer un peu plus de noblesse dans son regard; celle des pharisiens est expressive et naturelle. Le groupe est savamment disposé, les draperies sont bien jetées et étudiées à la manière de Poussin. La lumière porte avec raison sur le personnage principal; mais ce que l'on doit surtout considérer, c'est le beau ton de couleur et le maniement large et hardi du pinceau de Valentin. On n'a véritablement à blâmer dans ce tableau que l'anachronisme des lunettes. » Cette peinture a fait partie de la collection de Louis XIV et orné successivement la chambre à coucher de ce prince à Versailles et la galerie d'Apollon au Luxembourg. Elle a été gravée par Baudet sous ce titre : le *Christ à la monnaie*, et par Claessens dans le *Musée français;* elle a été également reproduite dans les recueils de Filhol et de Landon et dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.*

— **Allus. hist. Les trente deniers de Judas**, Allusion aux trente deniers que le traître reçut pour livrer son maître. V. JUDAS.

DÉNIER v. a. ou tr. (dé-ni-é — lat. *denegare;* du préf. *de*, et de *negare*, même sens). Nier, ne pas reconnaître : DÉNIER *une dette.* DÉNIER *un dépôt.* DÉNIER *une faute.* ‖ Refuser, ne pas accorder : DÉNIER *la justice. Le ciel* A-*t-il* DÉNIÉ *à la terre et la terre à ses habitants les biens que jadis ils leur accordèrent?* (Volney.) *Dante* DÉNIA *ses jours aux Florentins, et Ravenne leur* A DÉNIÉ *ses cendres.* (Chateaub.) *Nous ne voulons pas* DÉNIER *aux artistes le droit de sonder les plaies de la société et de les mettre à nu sous nos yeux.* (G. Sand.) *Exagérer les différences nationales n'a été trop souvent qu'un sophisme habile pour* DÉNIER *des droits certains.* (G. Laboulaye.)

Pour obtenir les vents que le ciel vous *dénie*,
Sacrifiez Iphigénie.
RACINE.

Se dénier v. pr. Etre nié, ou refusé : *Cela ne peut* SE DÉNIER.

— **Antonymes.** Avouer, reconnaître, confesser, accorder, allouer, concéder, donner, etc.

DENIÈRE (Pierre), industriel français, né à Paris en 1775. Simple ouvrier mécanicien, il s'enrôla comme volontaire en 1795 et fut employé à Paris à l'atelier des armes de précision. Il quitta ensuite le service et partit pour Constantinople, où il exerça pendant deux ans le métier de tourneur mécanicien. Revenu en France, il continua le même travail, puis, en 1804, monta un petit atelier pour la fabrication des bronzes d'art. Peu à peu cette industrie prit un développement considérable, l'atelier s'agrandit, les produits de la fabrique Denière furent recherchés, et, en 1823, ils obtenaient une médaille d'or à l'Exposition. Depuis cette époque jusqu'en 1855, où ils obtinrent la médaille d'honneur, les bronzes d'art de M. Denière ont soutenu leur réputation, et sa manufacture n'a fait qu'augmenter d'importance. M. Denière s'est retiré des affaires avec la croix d'officier de la Légion d'honneur, après avoir été juge au tribunal de commerce de la Seine et membre du conseil général des manufactures. — Son fils, Auguste DENIÈRE, a pris après lui la direction de son établissement. Il a acquis rapidement une place importante parmi les hommes qui s'occupent d'affaires industrielles. Il a été longtemps juge au tribunal de commerce de la Seine et ensuite président de ce tribunal. Il est officier de la Légion d'honneur et membre du conseil d'administration de plusieurs grandes sociétés financières.

DÉNIGRANT (dé-ni-gran) part. prés. du v. Dénigrer : *La critique* DÉNIGRANT *des œuvres estimables.*

DÉNIGRANT, ANTE adj. (dé-ni-gran, an-te — rad. *dénigrer*). Qui dénigre; qui aime à dénigrer : *La médiocrité est* DÉNIGRANTE. *Les sots, chez les Français, sont* DÉNIGRANTS, *et les Allemands savent se montrer encourageants et admirateurs.* (Mme de Staël.)

DÉNIGRÉ, ÉE (dé-ni-gré) part. passé du v. Dénigrer : *Auteur* DÉNIGRÉ. *Femme* DÉNIGRÉE. *Le vrai talent est toujours* DÉNIGRÉ.

. . . Les gens de latin des sots sont *dénigrés.*
RÉGNIER.

DÉNIGREMENT s. m. (dé-ni-gre-man — rad. *dénigrer*). Action de dénigrer, de déprécier la valeur morale d'un homme ou d'une œuvre : *Tout éloge mesuré est considéré comme un* DÉNIGREMENT. (A. d'Houdetot.) *La malveillance et le* DÉNIGREMENT *sont les deux caractères de l'esprit français.* (Chateaub.) *Le* DÉNIGREMENT *est la ressource des esprits médiocres et envieux.* (Laténa.) *Le* DÉNIGREMENT *est la passion de l'insuffisance.* (Lamart.) *Où l'envie domine, le* DÉNIGREMENT *prend la place de tout.* (De Custine.)

DÉNIGRER v. a. ou tr. (dé-ni-gré — lat. *denigrare;* du préf. *dé*, et de *niger*, noir). Déprécier, rabaisser le talent, le mérite, le caractère, la valeur de : DÉNIGRER *un artiste.* DÉNIGRER *les œuvres d'un auteur.* DÉNIGRER *un homme de bien. Le monde se plaira toujours à* DÉNIGRER *les gens de bien et à empoisonner leurs meilleures actions.* (Volt.) *Un gouvernement qui a succédé à un autre gouvernement ne peut rien gagner à* DÉNIGRER *son devancier.* (L. Plée.)

— Absol. : *Il faut plus de finesse d'esprit pour louer que pour* DÉNIGRER. (De Custine.)

Se dénigrer v. pr. Etre dénigré : *Il n'est de nature si éclatante qu'elle ne puisse* SE DÉNIGRER.

— Réciproq. Se déprécier mutuellement, dire du mal l'un de l'autre : *Des hommes ardents à* SE DÉNIGRER.

— **Syn. Dénigrer, décréditer, décrier**, etc. V. DÉCRÉDITER.

— **Antonymes.** Exalter, louer, préconiser, prôner, vanter.

DÉNIGREUR, EUSE s. (dé-ni-greur, eu-ze — rad. *dénigrer*). Personne qui dénigre, qui se plaît à dénigrer : *La race des* DÉNIGREURS *vivra autant que celle des envieux. Repoussons les* DÉNIGREURS, *ces chenilles qui rongent les belles fleurs du jardin de la France.* (Mme E. de Gir.)

DENINA (Giacomo-Maria-Carlo), historier italien, né à Revello (Piémont) en 1731, mort en 1813. Il entra dans les ordres et fut professeur à Pignerol et à Turin. La servitude qui pesait sur l'Italie lui suscita de nombreuses tracasseries. Déjà, quelques années auparavant, ayant fait dire à un des personnages d'une comédie de collége que les écoles publiques étaient aussi bien placées sous la direction des magistrats que sous celle des moines ou des clercs, cette hardiesse avait irrité la censure des jésuites et valu une disgrâce à l'auteur. En 1777, poursuivi pour avoir édité un ouvrage qui avait été soumis à la censure de Florence, mais non à celle de Turin, il fut exilé à Verceil et son livre supprimé; grâce à l'intervention de l'abbé Costa d'Arégnan, son ami, il obtint de rentrer dans une partie de ses pensions et de revenir à Turin; mais Frédéric II, roi de Prusse, lui ayant fait dire qu'il trouverait dans son royaume toute liberté d'écrire, il se rendit, vers 1782, à Berlin, où l'Académie des sciences de cette ville le reçut parmi ses membres. Il y écrivit son *Histoire des révolutions de l'Allemagne*, en italien (Florence, 1804, 8 vol.); un *Essai sur Frédéric II*, en français (1788); un éloge de Pierre le Grand, la *Russiade*, en français (1790). Se trouvant à Mayence en 1804, il fut présenté à Napoléon, à qui il dédia sa *Clef des langues*, en français (1804), et, peu après, il fut nommé bibliothécaire impérial à Paris. La plupart des ouvrages de Denina ont un caractère littéraire autant qu'historique. Dans l'un d'eux, *Discours sur les vicissitudes de la littérature* (en italien, Turin, 1761, 2 vol.; Berlin, 1792-1811, 4 vol.; traduit en allemand, 1785-1788), il traite du progrès de la littérature dans les divers pays de l'Europe et fait preuve d'une immense érudition bibliographique. Mais il doit sa réputation littéraire principalement à son grand travail sur les révolutions de l'Italie, *Istoria delle revoluzioni d'Italia* (1769), traduit en français par de Jardin (1770) et en diverses autres langues européennes, et qui renferme une histoire générale de l'Italie depuis le temps des Etrusques jusqu'en 1792.

DENIS (saint), apôtre des Gaules. Envoyé de Rome vers le milieu du IIIe siècle, il prêcha la foi à Arles et en divers lieux sur sa route, vint à Paris, dont il fut le premier évêque, y opéra un grand nombre de conversions et fut mis à mort, par l'ordre du gouverneur Fescennius, avec Rustique et le diacre Eleuthère. Son corps fut transporté à l'abbaye qui prit plus tard le nom du saint, à deux lieues de Paris. La légende raconte que les trois martyrs eurent la tête tranchée (l'an 272) sur une montagne située près de Paris, qui prit le nom de mont des Martyrs (Montmartre).

« Après avoir été décapité, dit Hilduin, le saint se leva sur ses pieds, prit dans ses mains sa tête qu'on avait abattue, chemina de cette manière l'espace d'une lieue, tandis que les anges chantaient autour de lui : *Gloria tibi, Domine*, et que d'autres répondaient trois fois : *Alleluia*. Enfin il arriva en cette posture à l'endroit où est aujourd'hui son église. »

Le bon saint Denis portant gravement sa tête devant lui est une légende dont le christianisme n'a certes pas fait un article de foi; mais ce n'en est pas moins une légende qui a cours. Où pourrait-on en chercher l'origine? Nous allons porter l'étonnement dans l'esprit de beaucoup de gens, en disant que cette origine est toute païenne, bien que la légende soit une de celles qui permettent le mieux de comprendre par quel étrange travail les idées du paganisme ont été revêtues bon gré mal gré d'une forme chrétienne. Voici la filiation que le *Grand Dictionnaire* croit pouvoir soumettre, de sa propre autorité, à l'appréciation de ses lecteurs. On sait que, dans ces sortes de questions, nous n'avons jamais la sotte prétention d'imposer nos idées personnelles; nous ouvrons de nouvelles voies; nous donnons des éléments, voilà tout. Nous n'apprendrons rien au lecteur en disant que, de tout temps, la contrée connue sous le nom d'Ile-de-France a été un pays viticole; toutes les collines voisines de la Seine étaient plantées de vignes, et il n'y a peut-être pas un département en France qui, proportionnellement à son étendue, soit plus abondant en vignobles que ne l'était alors la région qui est devenue le département de la Seine. Dans une pareille contrée, le dieu Bacchus devait être singulièrement en honneur. *Per Bacco!* était un juron familier. Donc nos pères élevaient des autels à Bacchus. Personne n'ignore que la plupart de nos églises chrétiennes reposent sur les ruines des temples ou des autels consacrés pendant une longue suite de siècles aux dieux du paganisme. C'est ainsi que Notre-Dame de Paris couvre sous ses fondations un autel autrefois dédié à une divinité nautique. A Saint-Denis, qui paraît avoir été le centre de la culture vinicole dans les vastes plaines situées au nord de Paris, se trouvait un autel ou même un édicule consacré à Bacchus, et qui lui était dédié dans les termes ordinaires : DIONYSIO RUSTICO ELEUTHERO. » A Bacchus champêtre, dieu de la liberté. » Dionysius, francisé en Denys ou Denis, est le nom grec de Bacchus. On l'appelle *champêtre*, parce que son autel se trouvait dans la *campagne*, et qu'il devait être un but de pèlerinage pour les habitants de Lutèce. Enfin, *Eleuthère* ou *Libre* est un des surnoms de Bacchus, qui délivre l'esprit des soucis et procure même à l'esclave l'illusion de la liberté. Le mot Eleuthère (libre) est la traduction exacte du latin *Liber*, comme les Romains appelaient simplement Bacchus. Mais les années passent, les siècles s'écoulent; le christianisme s'établit dans les Gaules, et les paysans, tout en recevant la foi nouvelle, gardent instinctivement les anciennes traditions du paganisme, dont les mythes sont devenus pour eux des mystères. Alors, sans doute, vint un pieux légendaire qui voulut allier les exigences de la religion naissante avec les anciennes croyances vagues, effacées, mais toujours persistantes. On inventa un martyr, on canonisa la divinité païenne. Seulement comment expliquer cette sorte d'énigme restée invinciblement dans les souvenirs des nouveaux convertis : avoir perdu la tête et cependant la porter avec soi? Tout s'arrangea. Saint Denis, qui avait été décapité par les païens et qui portait sa tête entre ses mains n'était autre que Bacchus, c'est-à-dire la personnification de l'homme pris de vin, qui marche devant lui bien qu'il ait perdu la tête. Quant aux deux épithètes de *Rustique* et d'*Eleuthère*, qui accompagnaient le nom du dieu comme des titres d'honneur, on en fit deux compagnons du saint, martyrs comme lui.

Après cette explication, nos lecteurs peuvent aller demander à l'église abbatiale de Saint-Denis les reliques authentiques de saint Denis, de saint Rustique et de saint Eleuthère : on les leur fera voir, et même toucher... en payant.

Terminons par une anecdote. Un jour que l'on causait et que l'on débitait beaucoup de méchancetés dans le fameux salon de Cirey, dont Mme du Châtelet était la Vénus et Voltaire le... Vulcain (on le sait), la conversation tomba sur saint Denis cheminant gravement sur la route et portant sa tête dans sa main; on s'en donnait à cœur joie : « Mon Dieu, dit finement Mme du Châtelet, vous avez tort de plaisanter et de vous récrier sur l'invraisemblance de cette aventure; moi, je ne vois là rien de surprenant; en pareille circonstance, il n'y a que le premier pas qui coûte. » Gageons que Voltaire lui avait soufflé tout bas cette petite malice à l'oreille.

DENIS s. m. (de-ni). Mus. *Denis d'or*, Sorte de clavecin à pédales, inventé en Bohême, au XVIIIe siècle, par Procope Diviss.

DENIS (SAINT-), autrefois *Dionysiopolis*, ville de France (Seine), ch.-l. d'arrond., à 9 kil. N. de Paris, sur la Seine, le Crould, le Rouillon et le canal de son nom; pop. aggl. 21,720 hab. — pop. tot. 26,117 hab. L'arrond. comprend 4 cant., 30 comm. et 178,359 hab. Chapitre impérial, maison impériale d'éducation de la Légion d'honneur pour les demoiselles; bibliothèque publique, hospice.

L'importance commerciale de Saint-Denis, très-considérable au moyen âge, était bien déchue dans les deux derniers siècles et dans les quarante premières années du nôtre; mais elle s'est relevée depuis lors et s'accroît constamment. L'élévation des loyers, créée à Paris par l'*haussmannisation*, en chasse les habitants, qui vont s'établir à Saint-Denis où les denrées alimentaires sont moins chères et la main-d'œuvre moins coûteuse. Saint-Denis possède aujourd'hui de nombreuses fabriques d'impression sur étoffes, de cardes, de plomb laminé, de gélatine, d'amidon, de bougies, de chandelles, de carton, de salpêtre, de soude, de cuirs, de cordages, de produits chimiques. On y trouve, en outre, des blanchisseries de toiles, des lavoirs de laines, des moulins à pulvériser le bois de teinture, des tanneries, des brasseries, des moulins à farine, des pépinières et un atelier pour la construction des machines. Le commerce en farines, vins, vinaigre, bois et laines, est très-actif. Il s'y tient des foires importantes, notamment celle du Landit.

La situation de Saint-Denis dans la zone de défense de la capitale, les fortifications qui forment autour d'elle une espèce de demi-cercle dont les pointes s'appuient à la Seine et au canal, et les deux forts qui la défendent, lui donnent une certaine importance militaire. Le canal de Saint-Denis et les ruisseaux du Crould et du Rouillon, dont les eaux sont abondantes en toute saison, favorisent le développement de son industrie.

— *Eglise canoniale.* Saint-Denis possède un monument célèbre dans le monde entier : c'est son église canoniale, dont la fondation est due à Dagobert Ier. « La générosité de Dagobert, dit M. Henri Martin, brilla surtout envers le monastère de Saint-Denis; il avait changé la petite et obscure chapelle du martyr parisien en une basilique éclatante de marbre, d'or et de pierreries, et il lui avait octroyé une multitude de terres et de villas situées en diverses provinces, avec une partie des péages qui appartenaient au roi dans le pays de Parisis. » Le célèbre orfèvre Eloi avait ciselé pour la basilique nouvelle de nombreux trésors, entre autres deux chaises et deux magnifiques tabernacles qui furent détruits lors des nombreux siéges que la ville eut à subir. Dagobert fut enterré le premier dans l'église qu'il avait fondée, inaugurant ainsi la longue suite de rois qui devaient descendre dans les caveaux de Saint-Denis. Vers le milieu du VIIIe siècle, l'église de Dagobert commençait à menacer ruine. Pépin le Bref en entreprit aussitôt la restauration et Charlemagne l'acheva. L'inauguration solennelle du monument eut lieu en 775. Les invasions multipliées des Normands au VIIIe et au IXe siècle n'épargnèrent pas la nouvelle église de Charlemagne. Elle était cependant debout encore, mais dans un état complet de délabrement, lorsque Suger entreprit, sous Louis VI et Louis VII, de lui rendre sa splendeur passée. Il éleva le portail, les tours, la nef, le chœur, les chapelles et l'abside. Les fenêtres furent ornées par lui de splendides vitraux dont il ne subsiste malheureusement que de faibles vestiges. En même temps il décora le chœur de nombreux et merveilleux ouvrages d'orfèvrerie. Suger fut inhumé en grande pompe dans l'église qui lui devait une si brillante restauration. Cependant, oubli regrettable, aucune pierre tumulaire, aucune inscription ne rappelle aujourd'hui dans cette église le souvenir du bienfaiteur de Saint-Denis.

Au XIIIe siècle, l'église de Suger eut besoin de restaurations nouvelles. Ces restaurations furent ordonnées par Louis IX. L'abbé Eudes Clément, et après lui l'abbé Matthieu de Vendôme, réédifièrent les tours, l'abside et la nef, avec une telle solidité que l'église actuelle a conservé, sinon dans ses détails d'ornementation, du moins dans ses proportions générales, l'aspect qu'elle avait acquis définitivement alors. On conçoit, d'après ce qui précède, que l'église de Saint-Denis, bâtie à plusieurs reprises, doit offrir une grande variété de styles. Néanmoins l'ensemble en est d'un très-bel effet. Quelques restes de l'édifice élevé par Charlemagne ont été enclavés dans la façade de l'église actuelle. Le chœur et le chevet ne furent terminés qu'en 1281, sous le règne de Philippe le Hardi. L'habile restauration que M. Viollet-le-Duc poursuit activement depuis plusieurs années achèvera, nous n'en doutons pas, d'en faire un des monuments archéologiques les plus précieux de notre pays. Le plan nouveau est, du reste, un retour fidèle à celui que l'édifice présentait en 1706. Le but que M. Viollet-le-Duc s'est proposé est de rendre au monument son caractère historique et de faire disparaître les anachronismes commis par des architectes et des artistes étrangers aux scrupules de l'archéologie. Personne ne met en doute le succès de l'habile restaurateur de Notre-Dame de Paris. De grandes dépenses ont déjà été faites à Saint-Denis par le second Empire.

L'église de Saint-Denis a la forme d'une croix latine. Les parties les plus importantes de cette basilique sont : le portail occidental, le porche intérieur, la nef jusqu'au chœur, le chœur, les transsepts et l'abside. Le caveau royal et la crypte sont sous le chœur et sous l'abside. Les tympans et les voussures des trois portes du portail occidental ont conservé des vestiges de sculptures exécutées du temps de Suger. Les figures de la porte centrale représentent des scènes du jugement dernier. Le martyre de saint Denis est figuré sur la porte du midi. Des sculptures et des figures décorent les portes des croisillons septentrional et méridional. La première est ornée de grandes statues représentant, non pas des rois de la dynastie capétienne, comme on l'a cru longtemps, mais les ancêtres de Jésus-Christ. Les deux premières travées, formant, à la suite du portail, une espèce de vestibule intérieur, sont un reste du monument bâti par Suger. La nef actuelle et ses deux ailes datent du XIIIe siècle; les chapelles latérales sont du XIVe. Ces chapelles sont au nombre de quatre dans l'aile ou bas-côté de gauche; la chapelle de Sainte-Madeleine est ornée de chapiteaux de marbre de style carlovingien; on y voit les statues du Christ et de la Madeleine (du XIVe siècle) et un curieux retable de bois (du XVIe siècle) sur lequel est sculptée la Passion; la chapelle de Saint-Hippolyte renferme, entre autres sculptures intéressantes, un bas-relief de pierre peinte, du XIIIe siècle, représentant le martyre du saint patron, et des bas-reliefs de pierre datés de 1543, et provenant de l'église abbatiale de Saint-Père de Chartres, qui figurent les *Actes des Apôtres*; dans la chapelle de Saint-Philippe, diverses scènes de la vie de saint Denis sont retracées dans des bas-reliefs de marbre du XIVe siècle; trois bustes de pierre du même saint et de ses compagnons datent de la même époque; de beaux vitraux figurant la vie et le martyre de sainte Barbe sont du XVIe siècle; la quatrième chapelle, dédiée à saint Martin, a des vitraux modernes et des sculptures de pierre, du XIVe siècle, représentant la vie de saint Eustache. Dans l'aile droite, une longue chapelle, occupant l'intervalle de cinq travées, est entièrement peinte et dorée; elle est appelée à disparaître dans le travail de restauration confié à M. Viollet-le-Duc. On y remarque de magnifiques stalles de bois sculpté, provenant de Saint-Lucien, monastère du Beauvoisis, et dont les dossiers sont formés d'anciennes boiseries du château de Gaillon; une grille du XIIIe siècle; un bas-relief du XIVe siècle, converti en devant d'autel; le *Martyre de saint Denis*, tableau de Crayer, donné à l'église par Napoléon Ier; le tombeau d'Antoine Delahaye, abbé de Saint-Denis (XVIe siècle), etc.

Avant d'arriver au transsept, on rencontre aux deux extrémités de la nef de magnifiques tombeaux que nous décrivons ci-après : à droite, le tombeau de François Ier; à gauche, le tombeau de Louis XII et celui de Henri II. Comme dans toutes les églises abbatiales, le chœur proprement dit occupait les dernières travées de la nef, la croisée et une travée de l'abside. Cette disposition et celle du sanctuaire, qui avaient été complétement modifiées à l'époque du couronnement de Marie de Médicis, devant être rétablies par M. Viollet-le-Duc, nous croyons devoir reproduire les indications fournies au sujet de ces dispositions et de l'ornementation de cette partie de l'église par le savant architecte lui-même, d'après dom Doublet.

L'entrée du chœur était fermée par un jubé sur le devant duquel, en 1625, on voyait encore, sculptés en pierre, la *Vie* et le *Martyre de saint Denis et de ses compagnons.* Sur l'arcade principale s'élevait un crucifix donné par l'abbé Suger; les images de la *Vierge* et de *saint Jean* accompagnaient la croix. C'était du haut du jubé que, les jours de fête, on chantait l'Evangile. Dom Doublet dit qu'autrefois ce frontispice était couvert de figures d'ivoire entremêlées d'animaux de cuivre; ouvrage admirable, prétend-il, donné par Suger et que les huguenots détruisirent. Des deux côtés, soixante stalles, tant hautes que basses, richement sculptées et garnies de dossiers d'étoffe, s'appuyaient aux piliers de la nef. A l'extrémité des stalles, d'un des gros piliers de la croisée à l'autre, une poutre traversait le chœur; cette poutre était peinte d'azur semé de fleurs de lis d'or; une croix d'or, que l'on prétendait avoir été fabriquée par saint Eloi, s'élevait au milieu de sa portée. Entre les stalles était le lutrin de bronze donné par le roi Dagobert et provenant de l'église Saint-Hilaire de Poitiers; ce pupitre était soutenu par les quatre figures des *Evangélistes*, également de bronze. En remontant vers l'autel, dans l'axe du chœur, on voyait le tombeau de Charles le Chauve, de cuivre émaillé, porté sur quatre lions, et ayant, à chaque angle, un des quatre *Docteurs de l'Eglise.* Le pavé était magnifique, tout de marbre blanc, noir, vert antique, jaspe et porphyre; c'était probablement une de ces mosaïques connues en Italie sous le nom d'*opus alexandrinum.* A l'extrémité orientale du chœur, au delà de la croisée, dans la première travée du sanctuaire, s'élevait l'autel de la Trinité, dit autel matutinal, tout de marbre noir, enrichi de figures de marbre blanc représentant le *Martyre de saint Denis;* on couvrait son retable de pierre d'un magnifique retable d'or aux fêtes solennelles. Une grille de fer, placée au devant de l'autel matutinal, au droit des deux premiers piliers de l'abside, formait un premier sanctuaire inférieur. Derrière l'autel, on apercevait la châsse de saint Louis, ouvrage d'argent et de vermeil. Des deux côtés, deux rampes étroites montaient au sanctuaire supérieur. Quatre colonnes d'argent, surmontées d'anges portant des cierges, accompagnaient ces rampes et servaient à suspendre les voiles de l'autel matutinal. Le sanctuaire supérieur était clos par des grilles de fer forgé dont il reste des débris admirables. Au fond de l'abside, les châsses de saint Denis et de ses deux compagnons étaient placées sous un édicule d'un travail précieux, accompagné d'un grand autel antérieur. Entre les stalles et l'autel de la Trinité, saint Louis avait fait placer un grand nombre de tombes des princes, ses prédécesseurs, en respectant probablement les anciennes places occupées par leurs restes. Le tombeau de Dagobert, monument d'une grande importance, également refait du temps de saint Louis, était placé du côté de l'épître. En face, plus tard, furent disposées les tombes de Philippe V, de la reine Jeanne d'Evreux, de Charles le Bel, son époux, de Jeanne de Bourgogne, de Philippe de Valois et du roi Jean. Le magnifique monument de Charles VIII, de bronze doré et émaillé, se trouvait du même côté, en avant de la clôture de l'autel matutinal.

Les transsepts sont fermés chacun par un magnifique portail surmonté d'une rose du style le plus élégant, le plus riche, garnie de vitraux modernes sans valeur. Au delà des transsepts, dans l'axe de l'abside, se trouve le maître-autel, à la droite duquel est le célèbre tombeau de Dagobert. Deux petits escaliers contournant cet autel donnent accès vers l'abside, à laquelle on arrive encore par deux belles rampes de dix-huit marches. L'abside, où doivent être rétablis plusieurs tombeaux rapportés de la crypte, est la partie la plus élégante de l'édifice. Elle est entourée de neuf chapelles dont une seule, la chapelle de la Vierge, qui est au centre, a conservé ses anciens vitraux intacts; ils sont du temps de Suger et offrent, avec la figure de cet abbé, des sujets tirés de la vie de Moïse et de l'Apocalypse. La crypte a subi, à diverses époques, de nombreuses modifications; les sept grandes chapelles du rond-point, correspondantes à celles de l'abside, ont été construites par Suger qui n'a fait que reproduire, du reste, des dispositions antérieures. D'importants remaniements doivent avoir lieu dans cette partie de l'édifice d'où seront probablement extraites la plupart des statues de princes et de princesses qui avaient été disposées, en 1816, dans le déambulatoire, après avoir figuré au musée des Petits-Augustins, à Paris, où elles avaient été transportées à l'époque de la Révolution.

Voici quelles sont les principales dimensions de l'église de Saint-Denis :

Façade : largeur, y compris les contre-forts des faces latérales	33m	50
Longueur dans l'œuvre	108	16
Largeur la plus grande	37	00
Elévation sous clef de voûte	28	92
Hauteur des plus grandes fenêtres	10	52
Longueur totale de la nef	65	57
Largeur de la nef	11	65
Largeur des bas-côtés	4	95
Hauteur de la tour du midi	58	13

Tombeaux de Saint-Denis. Les sépultures royales de Saint-Denis sont justement célèbres, non-seulement à cause de l'intérêt historique qu'elles présentent, mais encore au point de vue de l'art. Les dépouilles de la plupart des rois de France, depuis Dagobert jusqu'à Louis XVIII, ont été ensevelies à Saint-Denis; mais sans parler ici de la violation des sépultures qui eut lieu en 1793 et de la dispersion des ossements arrachés aux cercueils, on a à regretter la destruction de plusieurs des tombes monumentales. Lorsque l'église fut rebâtie par Suger, il est à croire que les monuments anciens (si tant est, dit M. Viollet-le-Duc, qu'il y ait eu des mausolées élevés sur les tombes des princes de la première race) furent détruits ou fort endommagés. Quand, plus tard, vers le milieu du XIIIe siècle, on remplaça la plus grande partie des constructions du XIIe siècle, que l'on reconstruisit la nef, le transsept et tout le haut chœur, les derniers restes des tombeaux antérieurs à Louis IX furent dispersés, si bien que, pour ne pas laisser perdre la mémoire de ces vénérables sépultures, saint Louis résolut de rétablir tous ces tombeaux, à commencer par celui de Dagobert. Les ossements que l'on put retrouver dans les anciens cercueils furent replacés dans les nouvelles tombes. Parmi les tombeaux antérieurs à saint Louis, un seul fut conservé et replacé au milieu du